

Cergy, le 18 octobre 2019

Aurore JACOB
Conseillère départementale
Canton d'Erromont

CAB/AJ/CG/Emt/104

Fédérations de parents d'élèves
PEEP - FCPE

Mesdames les représentantes des fédérations de parents d'élèves PEEP et FCPE,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 15 septembre 2019 et vous en remercie.

Tout d'abord, permettez-moi de vous préciser que j'ai bien conscience que ce type de chantier en site occupé peut entraîner des désagréments pour les élèves, l'équipe éducative et les riverains.

C'est pourquoi un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé a été nommé pour toute la durée de l'intervention. Ce dernier ayant pour mission de s'assurer de la conformité des travaux menés afin d'assurer la sécurité des élèves, du personnel du collège, des riverains et des opérateurs.

Par la séparation distincte entre les zones collège et chantier, des mesures maximalistes ont été prises pour qu'aucun incident ne concerne les élèves. Plus spécifiquement, sur les déplacements hors du collège, et notamment le long du Boulevard de la République, cela a été travaillé avec la municipalité pour éviter tout contact entre camions du chantier et élèves. Concernant votre demande de création de places de stationnement « *dépose minute* » sur ce boulevard, je relaierai cette préconisation auprès de la commune. J'évoquerai également avec la municipalité, la mise à disposition d'un ASVP aux abords du collège. Pareillement, j'ai d'ores et déjà suggéré à l'Education nationale le détachement d'un surveillant supplémentaire, pour ce qui a trait à la protection des élèves dans l'enceinte de l'établissement.

Néanmoins, nous nous engageons à vous informer de tout événement significatif grave qui pourrait impliquer un élève, y compris lors des allers-retours vers le gymnase attenant au collège.

Partageant enfin vos remarques concernant la signalétique et la présence d'affiches plastifiées, j'ai demandé à ce que les services réfléchissent à un affichage plus pérenne.

Sur les éléments calendaires, voici ce que je suis en mesure de vous apporter :

- Fin démolition Bâtiment B existant : 15/10/2019
- Démarrage des fondations du Bâtiment B neuf : fin novembre 2019
- Livraison nouveaux logements de fonction : fin février 2020

- Fin démolition logements de fonction existants : fin avril 2020
- Livraison Bâtiment B neuf : fin novembre 2020
- Installation des élèves dans le Bâtiment B neuf : janvier 2021 (retour des congés de Noël)
- Démarrage des travaux de restructuration Bât A : janvier 2021
- Fin travaux Bâtiment A : 30/06/2021
- Réfection cour : juillet/août 2021
- Livraison opération : rentrée septembre 2021
- Plantations : octobre/novembre 2021

Ce planning vous est donné à titre indicatif car, du fait de la complexité de ces opérations de travaux, des ajustements sont fréquents.

Concernant la communication, en lien étroit avec les services techniques du Département, l'établissement met fréquemment en ligne sur le site du collège - onglet « travaux » - des informations techniques sur l'avancée de l'opération. Consciente de l'importance que les parents soient informés régulièrement et pour démontrer de l'engagement fort de la collectivité, j'ai demandé en parallèle à ce qu'une communication institutionnelle officielle du Conseil départemental du Val d'Oise soit diffusée sur le site internet du collège. En l'occurrence, une communication sera produite dans les tous prochains jours. De plus, l'affichage à l'entrée du collège est régulièrement mis à jour. En outre, en accord avec la Principale, un cahier sera mis à disposition à l'accueil du collège pour recueillir toutes remarques et questions. Des réponses seront apportées dans les meilleurs délais. Tout cela, sans compter ma participation assidue aux régulières réunions de chantier.

Concernant plus spécifiquement les travaux de désamiantage, par 2 lettres d'information successives d'août 2019, j'ai pu apporter les informations pertinentes que je vous retranscris ici telles quels.

« Concernant les travaux de désamiantage, habituels pour ce type de structure, ceux-ci ont bien débuté dans le cadre des travaux de restructuration. Ces travaux sont régis par une réglementation très rigoureuse. Préalablement au démarrage du chantier la société en charge des travaux a établi un plan de retrait : c'est un document qui décrit précisément où se trouve l'amiante, qui va le retirer, et comment vont se dérouler les opérations de retrait. Ce document a été soumis à la validation de l'inspection du travail.

Actuellement, nous avons différentes opérations au sein du bâtiment 1950 qui sera démoli : à l'intérieur du bâtiment à l'extérieur du bâtiment.

Les travaux réalisés à l'extérieur ne nécessitent pas de confinement car ils ne génèrent pas de poussière. En effet, l'amiante présente dans les joints de fenêtres n'étant pas friable, la dépose de ces fenêtres ne requiert pas la mise en place d'un confinement. Il a ainsi été décidé de déposer la totalité des châssis. L'ensemble de ces éléments seront ensuite traitées en tant que déchets amiantés.

A l'intérieur du bâtiment 1950, des sas de confinement, obligatoires et réglementaires, ont été mis en place aux extrémités des zones à traiter, rendant de fait, la zone parfaitement hermétique. Ces sas ne seront enlevés qu'à la fin des travaux de désamiantage et de la réalisation de mesures d'air libératoires, garantissant l'absence de fibres d'amiante dans l'air ambiant. L'ensemble de ces travaux sont contrôlés par le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé pour la bonne protection des agents de chantier, du personnel éducatif, des élèves et des riverains ».

Suite aux résultats fournis par le laboratoire d'analyse, le déconfinement a pu avoir lieu.

Concernant la personne en tenue de désamiantage aperçue dehors. Je vous renvoie aux termes de ces courriers sur le déroulement des opérations de dépose des matériaux amiantés et j'ajoute la précision que, les tenues adaptées sont imposées, évidemment, aux ouvriers qui y procèdent.

Sur la démolition du bâtiment, des rampes d'aspersion ont été mises en place pour limiter la propagation de la poussière. Par ailleurs, des bâches ont été installées sur le terrain de sport voisin afin d'éviter tout endommagement de ce dernier en lien avec d'éventuelles projections. Sur la dépose de poussière de chantier dans la cour, celle-ci a déjà fait l'objet d'un nettoyage. Je m'engage à ce que cela soit effectué à nouveau, et de manière régulière.

Concernant les nuisances sonores, le Conseil départemental a pris la décision d'installer un débitmètre sur le chantier afin de vérifier en continu le bruit émis et, le cas échéant, de prendre la décision d'adapter l'activité en cas de dépassement des seuils.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'isolation thermique des bâtiments modulaires, il sera procédé, au cours de l'hiver, à des relevés de températures. Enfin une réflexion est en cours pour envisager la pose de films adaptés sur les vitres des préfabriqués, et ce afin de favoriser la concentration des élèves.


Concernant les tilleuls remarquables, tout comme vous, je regrette qu'ils aient dû être abattus. Croyez bien que toutes les solutions ont été étudiées pour les garder. Pour autant, je vous précise que dans le cadre des actions éducatives du Département, notre ambition est que les élèves du collège mènent différentes actions au cours de leur scolarité sur la thématique « *développement durable* ». Des idées circulent déjà sur la façon d'associer pleinement les élèves aux choix des essences d'arbres qui seront replantés à l'issue de l'opération.

En cas d'intempéries, la mise en œuvre d'un préau provisoire est à l'étude. Un point sera aussi fait avec la principale sur l'utilisation du local vélo. Le cas échéant, des solutions complémentaires seront recherchées.

Enfin, je vous indique également qu'afin d'exposer en détail l'avancement des travaux et répondre aux interrogations sur la poursuite de l'opération de restructuration, je serai présente au Conseil d'administration du 5 novembre, accompagnée de techniciens de la collectivité. J'en profite pour m'excuser de n'avoir pu être présente au précédent Conseil d'administration du 23 septembre, un autre projet majeur du canton nécessitait ma participation à une réunion publique.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Aurore JACOB



Fédérations de parents d'élèves

PEEP (hafida.saim@yahoo.fr et streusse@yahoo.fr)

et **FCPE** (julie.auriel@hotmail.fr)

À l'attention de

Mme Davalos, Présidente Départementale
(isabelle.davalos@valdoise.fr)

Mme Boone, Responsable des services techniques du Conseil
Départemental (isabelle.boone@valdoise.fr)

Mme Jacob, Conseillère départementale d'Eaubonne et membre du
CA du collège Jules Ferry d'Eaubonne (aurore.jacob@valdoise.fr)

M. Dublineau, Maire de la ville d'Eaubonne
(gdublineau@eaubonne.fr)

Copies : Mme Tinland, vice-présidente du Conseil Départemental (virginie.tinland@valdoise.fr) ;
Mme Rossi, Principale du collège Jules Ferry d'Eaubonne (francoise.rossi@ac-versailles.fr) ; M.
Cosnard, IA DASEN du Val d'Oise (ce.ia95@ac-versailles.fr) ; M. Renou, membre du CDEN
(philippe.renou@hotmail.com).

Objet : Demande d'information et de suivi des travaux de reconstruction du collège Jules Ferry
d'Eaubonne ; demande d'actions.

Eaubonne, le 15 septembre 2019

Contexte :

Le projet de reconstruction du collège Jules Ferry, tel qu'il est prévu actuellement, a été présenté :

- Par le Conseil Départemental au conseil d'administration du collège (dernière présentation le 2/7 par Mme Jacob) ;
- Par Mme Rossi lors de la journée Portes Ouvertes ;
- Par Mme Rossi aux parents élus des 2 fédérations, lors de la réunion du 30/8.

Les deux fédérations se sont concertées à plusieurs reprises pour exprimer leurs besoins et les souhaits provenant de l'ensemble des parents.

Résumé :

Les parents d'élèves attendent depuis longtemps la reconstruction du collège.

Ces bâtiments vieillots, énergivores et peu confortables, seront rénovés ou remplacés par des locaux neufs. L'ensemble sera plus agréable, plus fonctionnel, plus écologique, et nous l'espérons apportant de meilleures conditions de travail pour tous (enfants comme adultes).

La reconstruction se fera en site occupé, sur deux ans avec une fin annoncée en 2021.

Les parents souhaitent être informés des mesures qualité et sécurité effectuées pendant les travaux, des conditions de travail et de vie des enfants durant cette phase. Nous sommes particulièrement attachés à la santé et à la sécurité de tous pendant cette période (incluant les adultes présents au collège, les riverains, etc.).

Nos commentaires sont donc les suivants :

- 1- Déroulement du projet : nous demandons à connaître le planning prévisionnel détaillé (diagramme de Gantt) dès à présent, ainsi que ses ajustements futurs avec une information régulière.

- 2- Suivi du projet : plus précisément, nous voulons être tenus informés sur un rythme fixé (mensuel), selon le mode de communication suivant :
 - mise à jour du « Gantt » envoyée par mail aux deux fédérations de parents d'élèves du collège ;
 - une réunion d'avancement a été convenue avec Mme Rossi en présence d'au moins deux parents élus (l'un représentant la PEEP et l'autre représentant la FCPE). Nous y demandons la participation (physiquement, ou à défaut sous forme d'un rapport) du Coordinateur Sécurité Prévention (CSP) et d'un représentant du Conseil Départemental.

P.S. : nous avons pris bonne note de la nomination du CSP, expert indépendant mandaté sur l'ensemble des questions relatives à la sécurité et à la prévention. Sa compétence, et son engagement personnel en tant qu'Eaubonnais, nous ont été présentés comme des gages de fiabilité du suivi. Nous avons compris qu'il est particulièrement mobilisé sur l'absence de perméabilité entre les lieux de vie des élèves et le chantier.

- 3- Plus généralement, nous demandons la mise à disposition d'une information régulière en provenance du Conseil Départemental, à destination de tous les parents. Il pourra s'agir idéalement d'une « newsletter travaux » mensuelle, consultable en ligne sur les sites du collège et du département, et de plus affichée à l'entrée du collège. Outre sa fonction d'information, elle procurera à tous une représentation positive et active, en particulier pour ceux qui ne profiteront pas vraiment de la rénovation (les élèves de 4èmes/3èmes et leurs familles).

- 4- Les incidents de chantier ayant concerné de près ou de loin les enfants devront être signalés sous 24h aux deux fédérations de parents d'élèves. Ces incidents peuvent être sur le chantier proprement dit, ou sur les espaces provisoires de vie des élèves (les bâtiments Algeco par exemple).

5- Mesures qualités / sécurité:

- Travaux concomitants avec la rentrée 2019, en particulier le désamiantage : nous regrettons que la phase de désamiantage n'ait pas été finalisée avant la rentrée, et que le bâtiment correspondant n'ait pas été détruit. Nous avons bien compris qu'il ne s'agissait que d'un prévisionnel, toutefois cela génère pour beaucoup de parents de fortes inquiétudes, majorées par l'absence d'information à ce moment. L'image reçue est ainsi négative, qu'il s'agisse d'un retard dès le début du chantier ou d'une sous-évaluation de la charge de travail.
- En outre lundi 9 septembre, une grande quantité de poussière a été remarquée (avec perception oculaire) par les élèves en cours d'EPS à l'extérieur, ainsi que pendant les récréations (des cartables en ont été trouvés maculés par-dessous, après avoir été entreposés dans la cour) : se posent les questions de la nature de ces poussières, de leur possible inhalation à l'effort, des élèves asthmatiques, etc. Nous demandons urgemment communication des mesures de qualité de l'air et de présence ou non d'amiante. Nous sollicitons également un courrier à destination de tous les parents, leur faisant connaître la situation, le contexte, les futures étapes. Ce courrier pourra être relayé sur le site du collège, et annoncer la future newsletter (cf. item 3).
- Mesures qualité périodiques : nous sollicitons communication régulière des mesures effectuées relativement aux nuisances des travaux, ainsi que le protocole de ces mesures (par exemple : poussières, bruit ...). En particulier, nous souhaitons des mesures de qualité de l'air dans les bâtiments Algeco (intégrant taux d'humidité et de CO² lorsque les salles sont utilisées, concentration en composés organiques volatils dont le formaldéhyde potentiellement lié aux revêtements de sols neufs, etc.) ainsi que la communication des procédures de ventilation de ces mêmes bâtiments – sachant que le règlement sanitaire départemental impose des débits de renouvellement d'air spécifiques dans les salles de classe.
- Les bâtiments Algeco nous ont été présentés comme bien équipés en cas de froid ; cependant nous craignons que la température y devienne difficilement supportable par temps chaud, compte tenu de leur fréquentation. Nous souhaitons donc pouvoir être rassurés sur ce point. En outre, nous nous interrogeons sur leur capacité de résonance, qui pourrait générer fatigue et déconcentration. Aussi demandons-nous des mesures de ces deux éléments, et la possibilité d'actions correctives le cas échéant (climatisation, insonorisation). Enfin, nous souhaitons que soient posés des films translucides au moins à mi-hauteur des fenêtres donnant sur le chantier, de manière à éviter les perturbations visuelles en cours.

- 6- Nous demandons un nettoyage de la cour, dans laquelle s'est déposée la poussière. Cela constitue à la fois une nécessité sur le plan de l'hygiène, mais aussi un prérequis pour le marquage au sol (qui doit lui-même être rapidement réalisé).
- 7- En cas d'intempéries : nous avons remarqué que les escaliers et sols des bâtiments Algeco présentent une surface antidérapante ; cependant nous n'avons vu aucun dispositif permettant aux élèves de s'abriter lors des pauses. Nous souhaitons connaître les solutions prévues dans ce cas. Leur existence est indispensable, et devra être rapide compte tenu de l'avancée dans la saison.
- 8- Sécurité le long du Boulevard de la République : quel que soit le mode de déplacement des enfants, ils sont très nombreux à longer ce Boulevard, axe de passage important de voitures le matin (automobilistes allant rejoindre le BIP). Les trottoirs juste avant la rue Jean Moulin sont étroits, le nombre et l'âge des enfants fera inévitablement que certains marcheront sur la voie carrossée. De plus, il est remarqué la présence récurrente de véhicules garés de manière inadaptée au niveau de l'impasse Madeleine. Nous demandons donc, au moins pendant la durée des travaux, qu'une personne adulte soit présente afin de veiller à la sécurité des enfants lors des flux principaux (entrée – pause méridienne – sortie). Les professionnels du collège étant déjà occupés par ailleurs, il devra s'agir d'un adulte supplémentaire, dédié à cette tâche. Nous demandons au Conseil Départemental et à la Ville d'Eaubonne de se mettre d'accord sur cette organisation.
- 9- Gymnase : nous avons pris note de l'organisation prévue par les professeurs lors des allers-retours vers le gymnase attenant au collège (similaire à celle déjà appliquée lors des déplacements à la piscine). Nous voulons être prévenus dans le cas où des incidents se dérouleraient lors de ces trajets.
- 10- Escaliers : postérieurement à la dernière réunion, des riverains nous ont transmis des photographies prises durant les travaux d'été. Il y apparaît notamment que le montage des escaliers n'étant pas corrélé avec le positionnement des pieux de soutènement prévus, les pieds des escaliers ont été calés par empilement de matériaux (plaques) sur un lit minéral. Ces dispositifs sont aujourd'hui recouverts de ciment donc invisibles, cependant d'autres modes de calage (hors escaliers) subsistaient à la rentrée. Cela est regrettable pour deux raisons : d'une part, peut-on être assuré que ce calage ne s'altèrera pas en cas de fortes pluies ? La charge et les vibrations quotidiennes seront-elles supportées par la structure sans risque ? Quel est l'avis du bureau de contrôle, et/ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage à ce sujet ? D'autre part, le fait que nous l'apprenions par cette voie est de nature à faire douter de la transparence en cette affaire, et créer de la méfiance quant à la qualité et à la sécurisation globales du chantier.

En effet, il s'agit là d'éléments essentiels pour la sécurité quotidienne des collégiens et des adultes qui les encadrent. Nous demandons communication des éléments de réponses à ce sujet.

- 11- Nous avons noté la consigne générale concernant le bon usage des bâtiments Algeco : les élèves ne doivent monter les escaliers que classe par classe, et toujours en présence d'un enseignant ; ils ne doivent jamais stationner dans les escaliers, ni sur les plateformes attenantes, qui constituent exclusivement des zones de passage. Ceci pour éviter le risque de chute par-dessus la rambarde, en cas de bousculade ou de chahut. Les élèves doivent donc, avant de monter, attendre l'arrivée de l'enseignant dans la zone de plain-pied marquée à cet effet en bordure de bâtiment (dans le cas où l'enseignant serait absent ou retardé, les élèves seront pris immédiatement en charge par l'équipe de la vie scolaire). Nous avons convenu avec Madame Rossi que cette consigne figurera par écrit, par exemple dans un "guide de bonnes pratiques en locaux temporaires" qui serait remis à chaque élève, transmis à sa famille, publié sur le site du collège et annexé au règlement intérieur. Il sera utile d'y adjoindre une mention concernant le trottoir grillagé : en effet les conditions y sont favorables lorsque l'administration du collège est présente (le matin particulièrement), cependant des collégiens y circulent à vélo ou à trottinette lors de la pause méridienne.
- 12- Adultes supplémentaires dans le collège : nous avons compris qu'un demi-poste supplémentaire a été accordé, ce qui est intéressant pour renforcer l'encadrement des élèves dans cette période de transition. Toutefois cela ne suffit pas pour, par exemple, permettre l'ouverture d'une salle en cas d'intempéries. Aussi demandons-nous qu'un poste de surveillant supplémentaire soit accordé : cela permettra également, entre autres, de mettre en œuvre de la vigilance sur toutes les zones sensibles (abords, espaces cachés autour/derrière les bâtiments Algeco, etc.).
- 13- Signalétique : des affiches plastifiées, portant la mention « entrée du collège », ont été apposées Boulevard de la République. Nous demandons que celles-ci soient remplacées par des panneaux durables, également disposés le long du bâtiment et à l'entrée du trottoir grillagé.
- 14- Tilleuls remarquables : nous avons pris note du fait que le projet initial a été retravaillé par le maître d'œuvre pour abattre moins d'arbres, mais que d'autres difficultés insurmontables sont alors apparues : sécurité insuffisante, ou déficit du nombre de classes provisoires, ou accès direct impossible, ou problèmes techniques divers (avec abattage d'autres arbres), etc. Nous comprenons donc que ces versions alternatives n'aient pas pu être choisies. Nous avons également noté l'engagement de replanter au moins autant d'arbres dans la cour, à l'issue des travaux – et 25 au total, dont une partie donnant sur la restauration pour en améliorer le cadre.

- 15- Vélos/trottinettes : nous attirons l'attention sur l'é étroitesse de l'espace dédié au parking de ces véhicules. En fonction de la fréquentation, nous demandons que soit étudiée la possibilité de rajouter des supports pour que tous les utilisateurs puissent attacher leur vélo/trottinette de manière sécurisée.
- Nous avons noté que pour éviter d'engorger cet espace, les vélos des professeurs stationnent dans la cour (il sera utile que ceux-ci en soient a minima isolés si toutefois des dégradations venaient à être constatées, par une clôture par exemple).
- 16- En raison de la perte de l'espace du préau, qui accueillait de nombreux cours d'EPS, nous demandons que le Conseil Départemental inclue dans le « Gantt », ou en annexe de celui-ci, le point sur la construction du nouveau gymnase par la ville d'Eaubonne (cf. items 1 et 2).
- 17- Trafic rue Jean Moulin / familles : nous avons pris note du fait qu'il ne sera pas possible pour les familles d'emprunter en voiture la rue Jean Moulin pour déposer un enfant juste devant la nouvelle grille d'entrée.
- Sauf exception (enfant à mobilité réduite, temporairement ou durablement par exemple) qui sera appréciée par l'administration du collège.
- 18- Trafic général / engins de chantier : l'administration du collège nous a expliqué comment elle compte garantir le bon déroulement de ce trafic pendant les périodes d'ouverture du collège aux élèves. Le CSP nous a été décrit comme particulièrement mobilisé sur cette question (cf. item 2).
- Les éventuels incidents devront être mentionnés lors du point d'avancement mensuel des travaux, et immédiatement signalés aux deux fédérations en cas d'incident grave.
- 19- Dépose des élèves impasse Madeleine : nous notons qu'une partie du parking au tout début de l'impasse Madeleine restera disponible pour « faire demi-tour » comme auparavant : cela permet aux familles habitant loin et qui doivent déposer leur enfant en voiture de rentrer impasse Madeleine, pivoter tout de suite à droite, tourner gauche-gauche pour ressortir de l'impasse Madeleine et repartir.
- 20- Dépose des élèves dans le Boulevard de la République : il a été évoqué la possibilité pour les familles en voiture de « déposer aux feux » les enfants. Lors des conseils d'administration, nous avons demandé à la mairie de bien vouloir étudier la durée de l'alternance feu vert – feu rouge pour les deux feux concernés, afin que cette dépose se passe le mieux possible.
- Il a également été évoqué la possibilité de création de places de stationnement « dépose minute » Boulevard de la République : qu'en est-il ?

21- Organisation générale : pour éviter que certains enfants soient trop souvent dans les bâtiments Algeco par rapport à d'autres, nous notons la proposition de Mme Rossi, selon laquelle des « zones par pôles » seront définies, faisant que tous les enfants auront approximativement la même quantité de cours en Algeco vs bâtiments « en dur ». Nous savons que cela veut dire qu'à l'inverse, il y aura un déséquilibre des conditions de travail pour les enseignants. Nous remercions les équipes pédagogiques de cette proposition, en particulier les enseignants qui seront souvent dans les bâtiments Algeco.

Mme Reusse,
tête de liste PEEP au collège

Mme Auriel,
tête de liste FCPE au collège